

DELIBERATION DD2021_162

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	64
Votants	73
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 10 décembre 2021

LE 16 décembre 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Delphine LABAILS

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PROTOCOLE CGLLS : AIDES FINANCIÈRES AUX INVESTISSEMENTS DE PÉRIGORD HABITAT 2020 ET 2021

PRESENTS :

M. AUDI, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBELLS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme CELERIER, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUZOU, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. VIROL, Mme DUPEYRAT, M. ROLLAND

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. CURNIL donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M DENIS donne pouvoir à M. NOYER
Mme ROUX donne pouvoir à M. DUCENE
M. MALLET donne pouvoir à M. GUILLEMET
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. NARDOU donne pouvoir à Mme CHABREYROU
Mme COURAULT donne pouvoir à M. MARSAC
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. VADILLO
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

PROTOCOLE CGLLS : AIDES FINANCIÈRES AUX INVESTISSEMENTS D 2021

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération du 20 décembre 2018, le conseil communautaire a approuvé le plan de rétablissement à l'équilibre de Grand Périgueux Habitat (devenu Périgord Habitat depuis sa fusion avec Dordogne Habitat) conclu avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif social (CGLLS), via un protocole ad hoc.

Que ce protocole formalise à la fois les mesures internes prises par l'office et les engagements des partenaires pour permettre cette remise à l'équilibre, soit un peu plus de 39 millions d'euros entre 2017 et 2024.

Que ces mesures sont rappelées ci-dessous.

Ressources		%
Mesures internes	14 942 k€	39,7 %
Vacances (dont liées aux actions patrimoniales)	6 788 k€	
Impayés	295 k€	
Frais de personnel	446 k€	
Cessions	7 413 k€	
Total aides collectivités locales	15 718 k€	41,7 %
Communes membres de la CAGP	5 412 k€	
Grand Périgueux	8 221 k€	
Conseil Départemental	1 028 k€	
Conseil Régional	657 k€	
CGLLS	7 000 k€	18,6 %
Total ressources	37 660 k€	100 %
RLS au titre de la péréquation	2 029 k€	
Total ressources avec RLS	39 689 k€	

Considérant que dans ce protocole, l'agglomération s'est engagée à soutenir Périgord Habitat à hauteur de 8,2 M € au total. L'une des lignes de subventions est dédiée au soutien des travaux d'investissement pour un montant de **1 M€ sur la période, soit 166 667 € par an.**

Synthèse globale des subventions d'investissement 2019-2024	Agglomération	Communes (dont opérations non identifiées)
Réhabilitation	3 227 761 €	3 227 761 €
Construction	993 500 €	1 115 390 €
Remise à niveau du parc	3 000 000 €	
Travaux investissement	1 000 000 €	1 000 000 €
TOTAL	8 221 261 €	5 343 151 €

Que cette ligne fait l'objet d'autorisations de programme (chapitre 204 - fonction 72) et doit être formalisée dans des conventions annuelles ad hoc.

Que les communes ayant sur leur territoire des logements appartenant au Grand Périgueux Habitat à date du protocole CGLLS se sont engagées à verser des subventions communales à l'investissement que Le Grand Périgueux, proportionnellement au nombre de logements situés sur leur territoire. Ces subventions communales à l'investissement sont notamment actées dans le protocole signé avec la CGLLS et se décomposent comme suit :

PSP Travaux d'investissement	Part LLS GPH	PPI subvention /commune et Agglomération									
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total 6 ans (2019-2024)	moyenne/an	
Périgueux	77,47 %		129 125	129 124	129 124	129 125	129 125	129 125	129 125	774 748	129 124,67
C. Chamiers	15,35 %		25 588,50	25 588,50	25 588,50	25 588,50	25 588,50	25 588,50	25 588,50	153 531	25 588,50
Boulazac	4,91 %		8 181	8 181	8 181	8 181	8 181	8 181	8 181	49 086	8 181,00
Champcevinel	0,60 %		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	6 000	1 000,00
Sanilhac	1,12 %		1 863,50	1 863,50	1 863,50	1 863,50	1 863,50	1 863,50	1 863,50	11 181	1 863,50
Coursac	0,27 %		454,50	454,50	454,50	454,50	454,50	454,50	454,50	2 727	454,50
Château L'Evêque	0,27 %		454,50	454,50	454,50	454,50	454,50	454,50	454,50	2 727	454,50
TOTAL COMMUNES		-	166 667	166 666	166 666	166 667	166 667	166 667	166 667	1 000 000	125 000
Agglomération	100 %	-	166 667	166 666	166 666	166 667	166 667	166 667	166 667	1 000 000	125 000

Considérant que l'année 2020 a été marquée par les élections municipales et par un contexte sanitaire, ce qui a entraîné du retard sur certaines opérations ou démarches. C'est pourquoi Périgord Habitat nous soumet la convention 2020 pour les travaux d'investissement seulement aujourd'hui (projet annexé à la présente délibération). Le projet de convention pour l'année 2021 est également annexé à la présente délibération.


Que ces conventions ont pour objet de définir les modalités de versement de la subvention de l'Agglomération à Périgord Habitat, à savoir que le paiement est conditionné à la perception effective des subventions communales par l'office, pour un total équivalent à la subvention de l'Agglomération, soit 166 667 euros (justificatifs à produire).

Que l'une des contreparties de cette subvention engage également Périgord Habitat à « faire mention de la participation du Grand Périgueux sur tout support de communication et dans ses relations avec les tiers relatives aux actions définies dans la convention ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Accorde les subventions aux travaux d'investissements 2020 et 2021 à Périgord Habitat d'un montant de 166 667 € par an, telles que détaillées et régies dans les conventions annuelles annexées à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer lesdites conventions et tout document ayant trait à leur mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 24/12/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 24/12/2021	Périgueux, le 24/12/2021
	 Le Président, Jacques AUZOU

Envoyé en préfecture le 24/12/2021

Reçu en préfecture le 24/12/2021

Affiché le

ID : 024-200040392-20211216-DD2021_162-DE

DD2021_162

SLOW